

Communiqué de presse

15 décembre 2010

16 PROJETS DE MAISONS DE SANTE RETENUS POUR BÉNÉFICIER D'UN FINANCEMENT ETAT / AGENCE REGIONALE DE SANTE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Le comité régional de sélection des projets de maisons de santé en milieu rural, co-présidé par le Préfet de Région et le Directeur Général de l'ARS, s'est réuni hier, mardi 14 décembre. Il a sélectionné 16 projets de maisons de santé qui bénéficieront d'aides financières de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé. Ces aides doivent permettre la création et l'accompagnement de ces structures dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins de la population située dans des zones fragiles en offre de santé.*

Fin septembre 2010, un appel à projets était lancé dans la région, dans le cadre du plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural*. Sur les 26 dossiers reçus sur l'ensemble de la région, 16 projets ont été retenus pour bénéficier d'une aide financière.

Sur ces 16 projets :

- ▶ 2 projets ont été retenus pour bénéficier d'une aide à l'investissement immobilier (projets de Chatillon-sur-Marne dans la Marne et de Fayl-Billot dans la Haute-Marne).
- ▶ 1 projet a été retenu pour bénéficier d'une aide aux frais de fonctionnement de la structure (maison de santé existante de Chavanges dans l'Aube).
- ▶ 13 projets, actuellement en cours de réflexion, ont été retenus pour bénéficier d'un accompagnement et d'une aide au montage de projet (Ardennes : Carignan, Mouzon, Rimogne ; Aube : Chaource, Bar sur Seine, Romilly sur Seine, Arcis-sur-Aube ; Marne : Montmirail, St Rémy en Bouzemont, Vertus ; Haute-Marne : Bourbonne-les-Bains, Bourmont, Longeau Percey).

Par ailleurs, deux autres projets qui bénéficiaient déjà d'un appui suite à des décisions antérieures (Sézanne et Suippes), vont continuer à être accompagnés.

Il est rappeler que la vocation des maisons de santé pluridisciplinaires est de :

- Contribuer à assurer l'accès aux soins de la population,
- Constituer une forme d'exercice rénovée, autour de la coordination des professionnels, dans le cadre d'un projet de santé,
- Favoriser les coopérations, optimiser le temps médical et répondre aux craintes de l'isolement,
- Permettre d'apporter une meilleure réponse en termes de parcours, de continuité, de qualité des prises en charge des patients.

Un nouvel appel à projets sera organisé en 2011.

** Structures représentées dans le comité régional : les Préfets de Départements, le Président du Conseil Régional, les Présidents des Conseils Généraux, les Présidents des Associations des Maires, les Présidents des Conseils Régionaux de l'Ordre (médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes, pharmaciens), la Présidente de l'Union Régionale des Professionnels de Santé section médecins, les Directeurs d'Assurance Maladie (Régime Général, Mutualité Sociale Agricole, Régime Social des Indépendants), le Doyen de la Faculté de Médecine, le président de l'association Champ'Agir, le président de l'AIMEG.*

Contacts Presse :

- ARS de Champagne-Ardenne : Xavier Durut | 03 26 65 99 48 | xavier.durut@ars.sante.fr ; Mylène Marthely | 03 26 21 81 62 | mylene.marthely@ars.sante.fr
- Préfecture de Champagne-Ardenne : Céline Briot-Liegey | 03.26.26.11.87 | 06 85 31 12 39 | celina.briot-liegey@marne.gouv.fr